

Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations



MÉTROPOLE DE LYON



© M. C. Guimard / T. Chassagnou, Ville de Vaulx-en-Velin



**PLAN TERRITORIAL
DE LUTTE
CONTRE LE RACISME,
L'ANTISEMITISME ET
LES DISCRIMINATIONS**

*« Il vient une heure où protester ne suffit plus : après la philosophie,
il faut l'action ».*

Victor HUGO

*« Il doit s'établir dans notre pays une fraternité agissante aux termes de laquelle
il y aura une France plus que jamais unie et diverse, multiple et harmonieuse,
dont il est permis d'attendre les plus hautes révélations ».*

Aimé CÉSAIRE

Préambule :

Un engagement républicain majeur

L'importance du Plan de Lutte vaudais contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations n'est plus à démontrer.

De nombreux partenaires ont contribué à sa création en 2014 ou bien nous ont rejoints depuis. Nous les en remercions. C'est une coopération de long terme que nous avons engagée avec eux pour faire de notre Ville un lieu exemplaire de respect et d'égalité entre tous ; et nous savons cet engagement particulièrement difficile mais absolument indispensable.

Ensemble, nous avons déjà réalisé un travail précieux et permis des initiatives diverses auprès des Vaudais de toutes générations. Notre action s'est aussi nourrie de leur participation active.

Malgré un ralentissement des rencontres durant la période d'impératifs sanitaires en 2020 et partie de 2021, notre Plan a repris dès lors sa marche. Il va continuer d'apporter sa contribution pour impulser et fédérer ce noble combat inspiré des valeurs de notre République.

En effet, dans un temps où d'inquiétantes menaces rôdent autour de notre cohésion républicaine et de notre démocratie, nous avons le devoir exigeant de continuer d'agir, de sensibiliser, de conscientiser pour vaincre toutes les logiques discriminatoires et les ferments d'affrontement ou de sédition qu'elles induisent immanquablement.

Nous travaillons à un apaisement nécessaire pour faire reculer les préjugés qui brouillent la lucidité et pour contenir et faire taire les rhétoriques identitaires et/ou ségrégatives, qui renvoient, réduisent chacun à son origine, à sa religion, à son orientation sexuelle, à son handicap, à sa différence... N'oublions jamais que de telles dérives ont commencé par dénoncer et exclure puis ont mené jusqu'à exterminer ceux qui n'avaient pas, au choix, le nom, la couleur, le langage, la santé, la foi ou les idées qu'il fallait.

Ainsi, au-delà de la protestation, de la condamnation, nécessaires, il nous faut continuer à avoir une parole et une action fortes si nous ne voulons pas que les particularismes deviennent fractionnels. Vaulx-en-Velin est la Ville des rencontres, des partages. Notre Ville s'est nourrie de toutes les histoires de ses habitants, de l'Histoire de France et du Monde, pour constituer une commune unie, solidaire, fraternelle. Nous sommes convaincues que c'est en nous appuyant sur les Vaudais et les Vaudaises que nous ferons de notre Ville le creuset d'une France unie et solidaire.

Nous vous invitons à voir ou revoir dans ces quelques pages les objectifs du Plan, ses axes et parmi eux les thèmes qui seront davantage développés. Vous retrouverez également la liste de nos partenaires ; liste que nous souhaitons sans cesse élargir.

Bonne lecture.

Hélène GEOFFROY

Maire de Vaulx-en-Velin
Ancienne secrétaire d'État
Vice-Présidente de la Métropole

Myriam MOSTEFAOUI

Adjointe déléguée à la Vie associative,
à l'égalité femmes/hommes et au Plan
de lutte contre le racisme, l'antisémitisme
et les discriminations

Premières leçons 2014-2022 :

Depuis huit ans, la question la plus régulièrement posée concernant ce plan est « avez-vous fait reculer le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ? »

C'est une question qui ne peut avoir de réponse immédiate.

En revanche, la soixantaine d'actions menées en moyenne par an aura permis à notre Plan de se déployer au plus près des habitants, sortant du tissu associatif souvent très spécialisé dans le champ des luttes contre le racisme, l'antisémitisme et des discriminations. Grâce à des partenariats avec des associations et des institutionnels « experts » dans leur domaine, le Plan de lutte permet de prendre du recul, de nommer les situations repérées par les professionnels et les habitants, de s'interroger sur les pratiques locales et débattre de phénomènes complexes. Cette mise en perspective permet de contrer les amalgames, donner des outils « critiques », éviter les préjugés et les phénomènes de désinformation.

En mobilisant les acteurs, les associations et les groupes d'habitants, le Plan de lutte donne les moyens d'agir concrètement sur le terrain : il permet aux acteurs du territoire de « se former » pour prévenir et développer des actions concrètes pour conforter les valeurs communes et le « vivre-ensemble ».

Citons pour mémoire les actions suivantes :

- **avec les centres sociaux et les associations de la Ville :** nombreuses soirées-débats sur le « vivre-ensemble » ; sensibilisation sur l'Histoire et la Mémoire ; mise en place d'ateliers, avec l'aide de professionnels sur la « lecture critique des médias », actions avec des jeunes sur la citoyenneté, visites de lieux de mémoires de tous ;
- **avec les scolaires :** ateliers de sensibilisation dans les classes de collèges et de lycées sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ; travaux sur la Mémoire à travers la participation d'élèves aux cérémonies de commémorations organisées par la Mairie, interventions sur le dessin de presse ;
- **auprès des clubs sportifs :** intervention auprès de clubs de football vaudais, à travers un accompagnement pédagogique des jeunes mais aussi des entraîneurs, auprès des clubs sportifs qui se sont saisi de sujet du handicap ;
- **auprès des habitants :** plusieurs initiatives comme des soirées-débats, des repas du vivre-ensemble ou fêtes de quartier, des conférences, des journées de découverte de cultures différentes, des soirées culturelles et artistiques, des projections.

Vaulx-en-Velin a démontré ainsi que dans nos villes populaires, les habitants sont soucieux de faire société ensemble. Pour faire République et France communes, il faut inlassablement écouter, former, débattre, dire la complexité de notre histoire et de celle du monde et ne pas rester dans un cercle d'initiés. D'ores et déjà, ce Plan a permis d'ouvrir des possibles : en libérant la parole, en se dotant d'outils pour permettre le débat, en sortant de la confrontation entre individus pour une recherche de Fraternité. Notre Plan actualisé s'inscrit dans le Plan National de Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et les Discriminations liées à l'origine 2023/2026 présenté par Madame la Première Ministre avec la Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.

Les objectifs du Plan :

- Identifier les actes racistes, antisémites ou discriminatoires vécus sur le territoire par l'implication des habitants et des acteurs associatifs avec tous les partenaires du Plan.
- Valoriser les actions mises en œuvre en faveur de la solidarité et du vivre-ensemble afin de lutter contre les stéréotypes, les préjugés et les discriminations.
- Faire reculer les préjugés ethniques ; combattre les séparatismes et les atteintes à la laïcité.
- Établir un programme opérationnel d'actions avec les citoyens et en lien avec les acteurs du territoire contribuant à la prévention et à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Les différents axes du Plan :

• Axe 1 – Le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Dans un moment marqué par des questionnements sur la capacité à vivre ensemble dans notre pays et dans le monde, il faut pouvoir travailler sur les représentations que nous pouvons avoir les uns des autres. Il est proposé de poursuivre le développement de projets s'appuyant sur le tissu associatif de notre Ville et sur les instances de démocratie participative. Il s'agit de pouvoir traiter les sujets liés au racisme, à l'antisémitisme ou aux discriminations délicats et complexes car liés par essence aux histoires personnelles de chacune et de chacun. Notre Ville s'inscrit dans une action résolue qui passe par l'information, l'éducation, l'échange interculturel et intergénérationnel.

• Axe 2 – Sensibiliser, former et outiller les acteurs associatifs et institutionnels du territoire

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ne peut se faire sans les acteurs issus du tissu associatif, économique et institutionnel, qu'ils soient salariés ou bénévoles.

La qualification de ces partenaires qui interviennent auprès des habitants reste déterminante. L'arsenal législatif français est riche en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations mais pas toujours lisible ; aussi, les victimes peuvent se sentir éloignées des dispositions de la loi. Les acteurs peuvent également se trouver confrontés à des situations complexes et ont parfois un sentiment d'impuissance. Nous souhaitons leur donner la possibilité de monter en compétence sur cette thématique.

Pour cela, des formations et sensibilisations aux formats variés (conférences, forums, ciné-débats, etc.) sont mises en place. Elles permettent de mieux appréhender le cadre légal, les mécanismes de construction des stéréotypes et préjugés pour lutter plus efficacement contre les discriminations. Il semble également primordial de les outiller davantage pour proposer un accompagnement adapté aux victimes, notamment lorsque les situations sont complexes.

Aussi, la Ville poursuivra le développement d'une offre de formation aux élus et agents de la collectivité ainsi qu'aux habitants volontaires (notamment au sein des différents conseils). Ces temps sont l'occasion de présenter les partenaires spécialisés qui agissent sur le territoire, de permettre une meilleure coordination entre eux, de faire connaître les outils mis à disposition et d'assurer des orientations pertinentes pour les victimes.

Enfin, nous poursuivrons les efforts de formation et d'accompagnement pédagogique à un public plus large en matière d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme : nous renforcerons les temps de réflexion et d'échanges autour de la lutte contre les préjugés racistes et antisémites, contre les séparatismes et les atteintes à la laïcité en mobilisant l'Éducation nationale, la Mission locale, les lieux ressources tels que le Pôle Emploi, les agents territoriaux, les acteurs économiques et associatifs.

• **Axe 3 – Favoriser l'accès aux droits des victimes**

Les citoyens ne connaissent pas l'intégralité de leurs droits et de leurs devoirs. Des actions devront être poursuivies pour permettre aux Vaudaises et Vaudais de mieux identifier leurs droits – qu'ils soient juridiques, sociaux, culturels, numériques– les moyens de les faire valoir et d'être informés de leurs obligations.

En ce qui concerne les actes racistes, antisémites et discriminatoires, toutes les études et enquêtes tendent vers le même constat : rares sont les victimes à saisir la Justice. Cependant, pour que ces actes délictuels soient dénoncés, encore faut-il que les victimes puissent les identifier et connaissent les moyens mis à leur disposition pour assurer leur défense. Dès lors, il apparaît indispensable de mieux informer les Vaudais sur leurs droits en la matière en s'appuyant sur le maillage territorial et des acteurs telle la Maison de Justice et du Droit.

Il faut ensuite pouvoir proposer une aide rapide et concrète grâce à des permanences de veille et d'écoute. Pour cela, nous continuerons à mobiliser les dispositifs de droit commun existants et maintiendrons les permanences spécialisées (Défenseur des Droits, LICRA, etc.) ; en parallèle, de nouveaux partenariats seront développés afin de mettre en place des solutions de réparation innovantes. Un travail de coordination de tous ces acteurs territoriaux et de communication autour des lieux d'écoute, d'accueil et d'accompagnement sera mené.

Enfin, nous devons contribuer à améliorer l'accueil par les forces de l'ordre des victimes de racisme, d'antisémitisme et de discriminations afin qu'elles déposent plainte naturellement.

• **Axe 4 – Transmettre l'Histoire et faire mémoire commune**

Vaulx-en-Velin porte dans son histoire, l'Histoire de France. Afin de partager l'évidence d'un avenir commun à tous les habitants dans notre Ville, il faut en comprendre les vécus personnels, issus des migrations des régions françaises, de l'Europe du Sud, du Maghreb, de l'Afrique Noire, de l'Amérique latine, du Moyen Orient, d'Asie ou de l'Europe de l'Est.

Cela passe à la fois par une meilleure connaissance de notre histoire nationale, un investissement des habitants et de la Ville dans nos commémorations et lors de la Fête nationale et par une compréhension des histoires personnelles et familiales, d'où un travail sur les mémoires individuelles liées à l'Histoire de France et à l'Histoire locale (industrialisation et (re)construction de la France avec la venue de travailleurs des quatre coins du monde).

En partenariat avec le tissu associatif, institutionnel et les habitants vaudais, la Ville organisera des échanges dans le cadre de visites mémorielles, de conférences, d'expositions, de manifestations culturelles, de rencontres autour de films, de documentaires, mais aussi, conformément à nos engagements, par une mise en valeur et une transmission des vécus, des expériences, des connaissances, des cultures de nos aînés. Il est important d'encourager les projets pédagogiques sur cette thématique ; un travail particulier sera donc effectué tous les ans auprès d'élèves vaudais par des partenaires du Plan.

Pour finir, chaque année, une journée sera dédiée à la Mémoire avec l'évènement « Histoires singulières pour une mémoire commune ».

• Axe 5 – Susciter et accompagner l'engagement citoyen

À Vaulx-en-Velin, les habitants sont placés au cœur des politiques publiques. En effet, la Municipalité valorise les temps de concertation ou de co-construction avec les acteurs locaux. Aussi, plusieurs instances participatives sont en place, encourageant les citoyens à s'exprimer et à s'engager pour leur territoire ou leur quartier. À travers des actions innovantes et l'organisation d'une campagne annuelle favorisant les démarches civiques et participatives, ces espaces citoyens permettent notamment :

- les échanges et débats sur les questions liées au cadre de vie ;
- l'apprentissage de l'instruction civique, sans limite d'âge ;
- la prise de conscience du citoyen dès le plus jeune âge que le « vivre-ensemble » se construit.

Cependant, l'engagement citoyen ne se résume pas qu'aux droits civiques et politiques. Ainsi, seront valorisées toutes les démarches à but non lucratif d'associations ou de collectifs d'habitants qui visent à :

- créer des espaces de partage, d'échange et de connaissance ;
- transmettre des valeurs comme le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité ;
- renforcer l'éducation aux médias et à l'information ;
- encourager l'émergence d'une cyber-citoyenneté pour mieux lutter contre les contenus de haine sur internet.

• Axe 6 – Rendre effective l'égalité femmes-hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel français ; l'alinéa 3 du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 dispose que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». Ainsi, notre Ville s'attache depuis de nombreuses années à ce que ce principe d'égalité devienne effectif. Nous poursuivrons donc le travail engagé avec comme objectifs principaux de :

- lutter contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge pour favoriser le respect mutuel ;
- promouvoir la diversification de l'orientation professionnelle ;
- permettre un égal accès au monde professionnel et des conditions salariales similaires ;
- assurer l'accès aux droits à toutes les femmes ;
- lutter contre les violences faites aux femmes. Un regard attentif sera porté à la lutte contre le cyberharcèlement et le harcèlement à l'école.

Enfin, la Ville continuera à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes lors de temps forts dédiés chaque année, en mars, autour de la Journée internationale des droits des femmes (8 mars) et à l'automne lors de la Semaine de l'Égalité.

•Axe 7 – Prévenir et agir contre toutes les discriminations

La Loi du 27 mai 2008 reconnaît 25 critères de discrimination, contre lesquelles la Ville reste toute entière mobilisée. Il est fait le choix de travailler de façon plus approfondie sur trois discriminations plus régulièrement signalées par les partenaires du Plan territorial. Il s'agit des discriminations liées, à la question de l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une religion, une ethnie, une Nation ou une prétendue race, à la haine anti LGBT+ et au handicap :

• envers les personnes selon leur origine, en raison de l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une religion, une ethnie, une Nation ou une prétendue race

La discrimination liée aux questions de l'appartenance vraie ou supposée à une religion, une ethnie, une Nation ou une prétendue race reste l'une des plus complexes à aborder. Plusieurs éléments permettent toutefois d'objectiver ces phénomènes de discrimination. Les observatoires nationaux notent des réalités contradictoires montrant ainsi une réelle évolution de la société française.

Dans le même temps se mêlent les concepts d'intégration, de français de première génération, etc. qui affaiblissent le débat.

Il nous faut contribuer à former et outiller les acteurs et habitants du territoire pour mieux appréhender cette discrimination et accompagner les personnes concernées.

• envers les personnes LGBT+

Les droits humains sont des droits universels et inaliénables reconnus à tout être humain. Parmi eux, on retrouve le droit de disposer de son corps, celui de choisir son orientation sexuelle, de se marier. Pour en assurer une protection concrète et effective, ces droits fondamentaux sont encadrés par des textes internationaux, européens et français.

Bien que la démarche de reconnaissance des droits des personnes lesbiennes, Gays, Bisexuelles et Trans (LGBT) entamée en France en 1982 progresse, les stigmatisations et les discriminations persistent. Les actes LGBT-phobes (autrement appelés LGBT-phobies) correspondent à des comportements de rejet, discriminatoires ou haineux à l'égard de personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

La Ville poursuit son engagement en formalisant un partenariat avec des associations spécialisées en faveur des droits des personnes LGBT+. Afin de prévenir les actes homophobes ou transphobes dès le plus jeune âge et de déconstruire les stéréotypes autour de l'orientation sexuelle, une campagne de prévention sera travaillée en partenariat avec les établissements scolaires du territoire et sur les temps périscolaires municipaux.

Il s'agira également d'identifier les lieux ressources accessibles aux victimes et témoins d'actes LGBT-phobes pour leur permettre de mieux connaître leurs droits et de les faire respecter.

• envers les personnes en situation de handicap

Malgré les avancées législatives successives affirmant l'égalité des droits, les discriminations liées au handicap restent l'un des premiers motifs de discriminations en France. En 2020, et pour la quatrième année consécutive, le handicap était le premier motif de saisine du Défenseur des Droits en matière de discrimination.

La politique du handicap de la Ville de Vaulx-en-Valin s'inscrit dans une logique de Droit, d'Égalité et aussi d'autonomie donc de Liberté.

La création d'une commission accessibilité, la signature d'une charte Accessibilité événementielle traduisent la volonté de la Ville de mettre en œuvre des dispositifs concrets pour rendre notre commune inclusive. Il s'agira d'inscrire dans toutes les politiques publiques de la commune la question du handicap en y associant les habitants.

Partenariats :

Depuis 2014, nous avons fait le choix d'un plan partenarial associant des acteurs nationaux reconnus pour leur combat sur les questions de prévention et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Ce partenariat associe également les associations structurantes du territoire et les habitants dont l'action est essentielle dans son développement et dont l'engagement citoyen est reconnu. Des **conventions de partenariat** permettent de définir des objectifs communs et les conditions d'engagement de chacune des structures associatives.

À Vaulx-en-Velin, la possibilité est donnée avec **un appel à projets** annuel, principalement aux petites associations et aux collectifs d'habitants, de proposer des actions innovantes menées sur le territoire en faveur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Les partenaires de la Ville de Vaulx-en-Velin sont les suivants :

- **Défenseur des Droits**
- **Préfecture du Rhône**
- **Éducation Nationale**
- **Métropole de Lyon**
- **Musée de l'Histoire de l'Immigration**
- **LICRA AURA**
- **Camp des Milles**
- **Maison d'Izieu**
- **Institut français de civilisation musulmane (IFCM)**
- **Cartooning for Peace**
- **Fédération Léo Lagrange – Centre Est**
- **Campus Marianne**
- **Centre social Lévy**
- **Centre social Grand Vire**
- **Centre social Peyri**
- **Maison des jeunes et de la Culture (MJC) de Vaulx-en-Velin**
- **Espace Projets Interassociatifs (EPI)**
- **Office Municipal des Sports (OMS)**
- **SOS homophobie**

Cette liste peut évoluer en fonction des projets développés par les partenaires institutionnels, par le tissu associatif et par les habitants.

Organisation :

Le Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations sera à nouveau conduit par un **Comité de pilotage** associant la Ville et les partenaires du Plan.

Le Comité de pilotage, qui se réunira plusieurs fois par an, a vocation à définir de manière partenariale les priorités d'action en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Chacun des partenaires définira les axes sur lesquels il s'engage à mettre en œuvre ou à soutenir des actions.

Un **bilan annuel** sera présenté chaque année au Comité de pilotage. Pour ce faire, en amont des actions, une trame évaluative sera transmise à toutes les associations subventionnées – dans le cadre des conventions ou de l'appel à projets. Dans ce document, apparaîtront des indicateurs qualitatifs et quantitatifs communs qui favoriseront une analyse globale. Ces éléments de bilan seront travaillés de manière partenariale pour qu'ils correspondent effectivement aux exigences et possibilités de terrain.

Enfin, en parallèle, un travail sera mené avec des universitaires pour **évaluer** de manière plus approfondie notre politique publique en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Cette évaluation pourra amener à des ajustements des actions et partenariats au regard des besoins qui en ressortiront.

« À Vaulx-en-Velin, enrichis de mille et une cultures, nous sommes unis par un credo commun, nous n'avons qu'une communauté vaudaise partagée : la République et ses valeurs universelles de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. »

Hélène GEOFFROY

Hélène GEOFFROY
Maire de Vaulx-en-Velin
Ancienne secrétaire d'État
Vice-Présidente de la
Métropole



Michèle PICARD
Vice-Présidente de la Métropole
Lutte contre les discriminations
et égalité femmes/hommes



Louise DELGADO

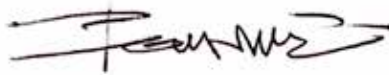
Pour le Président
Centre social
Jean et Joséphine-Peyri



Salwa PHILIBERT
Sous-préfète en charge de la
politique de la ville



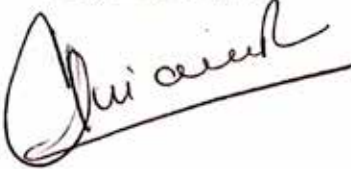
Patrice LAMASSOURE (KAK)
Président
Cartooning for Peace



Roger AGUIAR
Président
Espace
Projets Interassociatifs



Myriam PICOT
Présidente
Ligue Internationale Contre le
Racisme et l'Antisémitisme
Auvergne-Rhône-Alpes



Zohra BITAN
Présidente
Campus Marianne



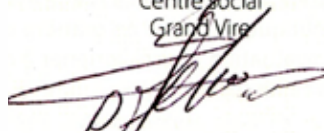
Djamel AIT CHERIF
Président
Fédération Léo Lagrange
centre Est



Nicolas SADOUL
Directeur
Camp des Milles



Malika ACHKOUK
Centre social
Grand Vire



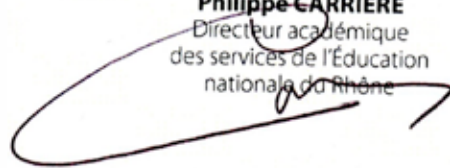
Jacqueline SIRIEIX
Présidente
Maison des jeunes
et de la culture
de Vaulx-en-Velin



Salima KHELLAS
Présidente
Centre social
Georges-Lévy



Philippe CARRIÈRE
Directeur académique
des services de l'Éducation
nationale du Rhône



Nacer DENFIR
Président
Office Municipal des Sports
de Vaulx-en-Velin



Sophie ELIZEON
Déléguée interministérielle à la
Lutte contre le racisme,
l'antisémitisme et la haine
anti-LGBT



Kamel KABTANE
Président
Institut Français de
Civilisation Musulmane



Jérémy VOSLION
Président
SOS
Nomophobie



Dominique VIDAUD
Directeur
Maison d'Izieu





**PLAN TERRITORIAL
DE LUTTE
CONTRE LE RACISME,
L'ANTISEMITISME ET
LES DISCRIMINATIONS**

